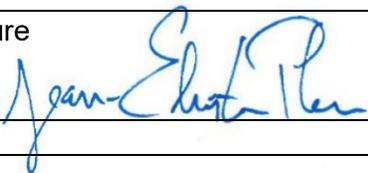


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	3 avril 2020	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	X
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)	X	EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)			

- DOSSIER CONFIDENTIEL
- DOSSIER SOUS EMBARGO (CONFIDENTIEL TEMPORAIREMENT)

Intitulé du dossier Modifications au calendrier universitaire 2020-2021 (trimestre d'été 2020)	Point 1
--	------------

Responsable du dossier Jean-Christian Pleau, vice-recteur à la Vie académique	Signature 	Date 3 avril 2020
---	---	----------------------

Préparé par Jean-Yves Deslauriers, agent d'inscription, Registrariat – Dossiers universitaires

Cet avis d'inscription concerne un contrat, un règlement ou une politique que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
<ul style="list-style-type: none"> Projet de résolution Calendrier universitaire révisé 2020-2021

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS
Confirmer le calendrier universitaire révisé 2020-2021

SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL, VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS SI CE DOSSIER EST SOUS EMBARGO (CONFIDENTIEL TEMPORAIREMENT), VEUILLEZ PRÉCISER LES CONDITIONS DE LA LEVÉE DE CET EMBARGO

Synthèse du dossier

La Commission des études est invitée à formuler un avis au Conseil d'administration sur un projet de modification du calendrier universitaire 2020-2021 qui vise à décaler d'une semaine le trimestre d'été 2020.

Les dates touchées par cette modification sont en caractères gras sur la version ci-jointe du calendrier universitaire 2020-2021.

Cette proposition découle de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus (COVID-19). Il est en effet devenu évident qu'aucune activité en mode présentiel ne peut être planifiée pour l'été 2020. L'obligation de revoir la commande de cours et d'ajuster les enseignements pour une diffusion en ligne justifie un battement entre le trimestre d'hiver 2020 et le trimestre d'été 2020.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMISSION DES ÉTUDES

Projet de résolution

Modifications au calendrier universitaire 2020-2021 (trimestre d'été 2020)

RÉSOLUTION 2020-

ATTENDU les documents déposés en annexe;

ATTENDU les paramètres retenus pour la confection du calendrier universitaire;

ATTENDU la résolution 2017-A-17453 adoptée par le Conseil d'administration le 30 mai 2017 confirmant le projet de calendrier universitaire 2020-2021;

ATTENDU le contexte du coronavirus (COVID-19) et ses conséquences sur l'organisation des activités du trimestre d'été 2020;

ATTENDU l'article 6.2 du Règlement général 1 Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche de l'Université du Québec relatif à l'adoption du calendrier universitaire;

ATTENDU qu'en vertu de cet article, le Conseil d'administration peut demander l'avis de la Commission des études;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à la Vie académique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, que la Commission des études :

DONNE UN AVIS FAVORABLE au Conseil d'administration au sujet de la version modifiée du calendrier universitaire 2020-2021 ci-annexée.

**CALENDRIER UNIVERSITAIRE DES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE
ET DE CYCLES SUPÉRIEURS 2020-2021 (Proposition, avril 2020)**

	Été 2020	Automne 2020	Hiver 2021
Dernier jour pour la soumission d'une demande d'admission à temps complet au premier cycle : • Premier cycle à temps complet • Premier cycle à temps partiel (prog. non contingentés et dans certains prog. non contingentés) • Premier cycle à temps partiel (programmes non contingentés)	N/A N/A N/A	1 ^{er} mars 1 ^{er} mai 1 ^{er} août	1 ^{er} novembre 1 ^{er} novembre 1 ^{er} novembre
Période de réinscription	2 au 6 mars	9 au 13 mars	26 octobre au 13 novembre
Période d'inscription des nouveaux étudiants	16 au 20 mars	16 mars au 5 juin	16 novembre au 4 décembre
Début de la période d'inscription des étudiants libres	6 avril	6 juillet	7 décembre
Période de modification et d'annulation de cours sans facturation	14 avril au 8 mai	23 mars au 5 juin (selon facultés/écoles) 13 juillet au 15 septembre	14 décembre au 14 janvier
Début des cours	4 mai	6 août*, 31 août ou 8 sept. (selon facultés/écoles)	7 janvier
Période d'abandon de cours avec facturation sans mention d'échec	11 mai au 3 juin (période intensive) 11 mai au 9 juillet (période régulière)	16 septembre au 11 novembre**	15 janvier au 11 mars**
Assurances collectives pour les associations étudiantes	N/A	16 septembre au 15 octobre	15 janvier au 14 février
Congés	18 mai 24 juin 1 ^{er} juillet	7 septembre 12 octobre	2 avril 5 avril
Dernier jour pour acquitter les frais de scolarité	5 juin	18 septembre (premier versement) 16 octobre (deuxième et dernier versement)	22 janvier (premier versement) 26 février (deuxième et dernier versement)
Fin des cours	23 juin (période intensive) 14 août (période régulière)	18, 21 ou 23 décembre (selon facultés/écoles)	21 avril, 28 avril ou 2 mai (selon facultés/écoles)
Dernier jour pour l'abandon sans mention d'échec, avec facturation (cours-années seulement)	14 août	23 décembre	2 mai
Date limite de remise des résultats des cours au Registrariat	9 juillet (période intensive) 28 août (période régulière)	7 janvier	5, 12 ou 14 mai (selon facultés/écoles)
Semaine de lecture ou de relâche (selon facultés/écoles)	N/A	N/A	1 ^{er} au 5 mars

* D'autres dates de début des cours s'appliquent selon la spécialisation et le degré d'avancement dans le programme (consulter le site Web du Département des sciences biologiques)

** Pour les cours donnés en mode intensif, la date limite d'abandon correspond à 60 % de la durée du cours (R5, art. 5.13; R8, art. 4.12.2)

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2020-2021 des études de premier cycle et de cycles supérieurs (projet révisé, avril 2019)

Recommandé par la Commission des études au Conseil d'administration (2017-CE-13176 du 9 mai 2017) (projet, mai 2017)
Approuvé par le Conseil d'administration (2017-A-17453 du 30 mai 2017) (projet, mai 2017)

Recommandé par la Commission des études au Conseil d'administration (2018-CE-13413 du 15 mai 2018) (projet révisé, mai 2018)
Approuvé par le Conseil d'administration (2018-A-17824 du 29 mai 2018) (projet révisé, mai 2018)

Recommandé par la Commission des études au Conseil d'administration (2019-CE-13632 du 16 avril 2019) (projet révisé, avril 2019)
Approuvé par le Conseil d'administration (2019-A-18100 du 30 avril 2019) (projet révisé, avril 2019)